

MINISTÈRE

DE

L'ENSEIGNEMENT PUBLIC

ET DES BEAUX-ARTS

BEAUX-ARTS.

Monuments historiques.

Sites et Monuments naturels.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

ARRÊTÉ.

Le Ministre de l'Éducation Nationale

~~Le Sous-Secrétaire d'État des Beaux-Arts.~~

Vu la loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque; et notamment l'article 7 ;

Vu l'avis émis par la Commission départementale des monuments naturels et des sites dans sa séance du 30 Mars 1935 ;

^{l'adhésion}
Vu l'engagement en date du 10 Mars 1935 ^{émis par le}
~~pris par~~ Conseil Municipal de Bouhy ;

A R R Ê T É

article premier

Les deux tilleuls encadrant l'église de BOUHY
(Nièvre) sont classés parmi les Monuments naturels et
les Sites de caractère artistique, historique, scientifique,
légendaire ou pittoresque.

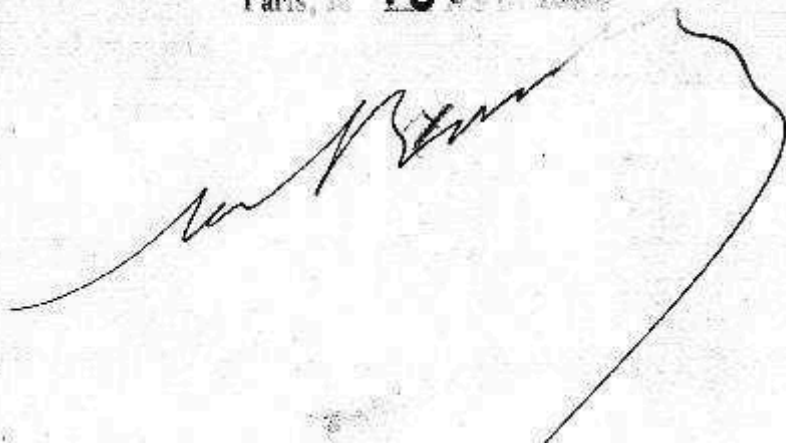
ART. 2.

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département de la Nièvre et au
maire de Bouhy
qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

ART. 3.

Il sera transcrit au Bureau des hypothèques de la situation d es arbres classés.
~~classé~~

Paris, le 10 JUI 1935

A large, stylized handwritten signature in dark ink, slanted upwards from left to right, spanning across the lower half of the page.

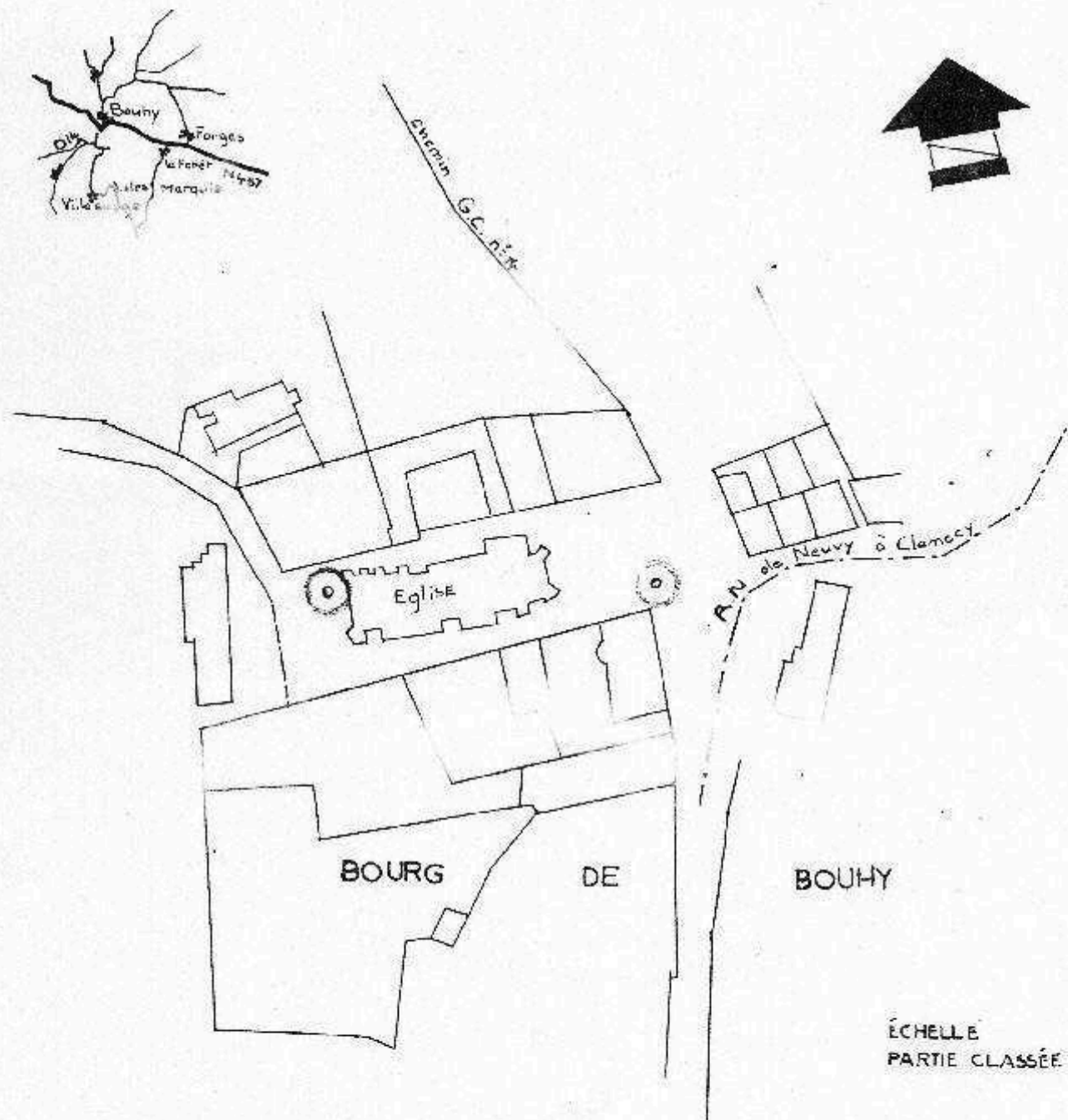
BOUHY

ARROND: COSNE SUR LOIRE

CANTON: SAINT AMAND EN PUISAYE

TILLEULS ENCADRANT L'EGLISE

Michelin au 20 000ème, carte n° 65, p. 130



Les deux tilleuls encadrant l'Eglise de BOUHY (Nièvre) sont classés parmi les monuments naturels et les sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque.

(Arrêté du 18 Juillet 1935.)

DÉPARTEMENT

de la Nièvre

SERVICES ORDINAIRE
& HYDRAULIQUE
DE LA NIEVRE

RIVIÈRE D'ALLIER (Niv. rive droite)

LOIRE (2^e Section) et
CANAUX DE ROANNE A D
LATÉRAL A LA LOIRE
DE BRIARE ET DU

ARRONDISSEMENT

du NORD

ROUTES NATIONALES-AFFAIRES DIVERSES-

R.N.457-Commune de BOUHY

Classement d'un arbre

RAPPORT DU SUBDIVISIONNAIRE

M. BEAULIEU

Ingénieur T. P. E.

M. BISC

Ingénieur d'arrondissement

M. GRAMAIN

Ingénieur en Chef

Numéro d'ordre
du
registre

562 situé près de l'Eglise de BOUHY.

Il existe à chaque extrémité de l'église de BOUHY, un tilleul d'apparence très ancienne.

Celui du côté Est, que parait viser la note ci-dessus, aurait été planté sous Henri IV, d'après la tradition orale du pays. Sa circonférence à 1^m, au-dessus des racines, est de 3^m,10. Il a de nombreuses branches riches, et un élagage judicieux nous paraîtrait indispensable.

Celui du côté Ouest, est aussi gros et beaucoup plus vigoureux que l'autre; Sa circonférence est de 3^m,35. La tradition est muette sur son origine.

La Municipalité se proposerait de l'élaguer en raison du tort qu'il cause à la toiture de l'église et au jardin du presbytère.

Il y aurait intérêt à notre avis, à consulter le Service des eaux et forêts, en lui demandant son avis sur l'âge probable de ces arbres, et sur l'élagage à leur faire subir.



Grainier
12-12-34

En définitive, nous sommes d'avis qu'il y aurait lieu de proposer à la commission des Sites, le classement des tilleuls de Bouhy, après avis du Service des Eaux et Forêts.

L'Ingénieur T.P.E.

signé: BEAULIEU

Avis conforme:

NEVERS, le 8 Décembre 1934

L'Ingénieur,



Il est transmis à Monsieur le Préfet avec avis que deux arbres sont plantés à proximité de l'Eglise de BOUHY. Il serait désirable de connaître celui que l'on désire classer.

Nous ajouterons que nous ne voyons pas l'utilité de classer l'un quelconque de ces deux arbres.

Certes, les tilleuls sont beaux, mais il en existe bien d'autres aussi beaux en d'autres endroits, et nous pensons que la municipalité saura les conserver sans qu'il soit besoin d'un classement.

Communiqué à Monsieur

l'ingénieur de l'Eau et de l'Électricité

Pour Rappeler et Avis

NEVERS, le

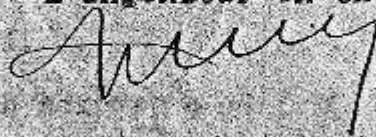
12 Décembre

1934

Le Préfet

NEVERS, le 10 Décembre 1934.

L'Ingénieur en Chef,



4. LES DEUX TILLEULS ENCADRANT L'EGLISE DE BOUHY

Situation géographique : Environ 20 kms au nord-est de Cosne-sur-Loire

Qualification du site : Arbre, abords d'église

Intérêt patrimonial du site : Site d'intérêt paysager et historique régional

Département : Nièvre

Commune : Bouhy

Date de protection : 18 juillet 1935

Superficie : Sans objet, les arbres seuls sont classés

Statut de propriété : Propriété communale

Existence d'un programme de gestion : Sans objet

Autre protection : Eglise de Bouhy inscrite sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques le 10 juin 1926

Znieff : Non

CARACTERISTIQUES DU SITE

Tilleuls centenaires

SON ENVIRONNEMENT

Les arbres étaient situés dans le village de Bouhy. Ils encadraient dans le sens de la longueur l'église paroissiale, du 12^e et 16^e siècle.

SON EVOLUTION

Utilisation et fréquentation du site : Les tilleuls faisaient partie des abords de l'église paroissiale du village de Bouhy.

Etat du site : Les arbres ont disparu. Il semble qu'ils aient été abattus parce qu'ils menaçaient la conservation de l'église

RECOMMANDATIONS DE MISE EN VALEUR ET DE GESTION

Voir s'il est possible de retrouver l'objet du classement, qui n'existe plus, par la plantation de nouveaux sujets.